

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75. RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPITE, 4, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Mars 1876.

Bulletin politique.

Le tour est fait ; M. Ricard est sénateur inamovible, il a été nommé par les gauches, avec le concours des constitutionnels et aussi, hélas ! avec celui des défectionnaires qui ont causé tant de mal depuis trois ou quatre ans.

Aussitôt, nouveau changement à vue sur le théâtre où se joue la comédie républicaine. La gauche intransigeante, qui a donné ses votes au ministre de l'intérieur, critique avec amertume l'acte de pression dont la première Chambre vient d'être l'objet de la part du gouvernement. Elle se pose en zélée gardienne des principes constitutionnels et de la dignité du Sénat, qu'elle ne veut pas voir transformer en salon des refusés du suffrage universel.

D'autres, plus avisés, s'abstiennent de toute réflexion sur l'élection sénatoriale de M. Ricard. Ils ne s'occupent que de l'avenir. Ils ont voté la sénatorerie et concédé au ministère un crédit dont le terme n'a pas été fixé. D'après le langage qu'ils tiennent maintenant, ce délai ne doit pas être long. « Nous attendons toujours que le cabinet donne signe de vie : » ces mots, par lesquels débutait vendredi le premier-Paris de la République française, ne laissent pas d'être menaçants.

Toutefois, à lire dans leur ensemble les feuilles républicaines, depuis celles qui représentent les transfuges de l'ancien centre droit jusqu'à celles de la démocratie la plus avancée, on s'aperçoit que le cabinet aura peut-être un moyen de retarder l'heure où devront être discutées les questions de doctrines. Impossible de le méconnaître, ce qui

est attendu avec le plus d'impatience, ce sont les préfectures. Si donc le ministère se montre docile aux sommations des gauches, il parviendra probablement à éloigner le moment fatal. Tel est, en effet, l'article 1er du programme qui lui est imposé. Sur ce point, il ne saurait espérer ni transaction ni complaisance. De toutes parts se dressent déjà les listes des condamnations qu'il est appelé à ratifier sur le champ.

Cette première occasion ne sera pas obtenue sans donner lieu à plus d'une difficulté, et sans qu'il en résulte des inconvénients. C'est là le moindre souci des républicains.

Ils veulent des préfectures, et en grand nombre. Voilà le fait, et ils ne prennent, pour dissimuler ce qu'il y a toujours d'odieux dans cette ardente compétition des places, aucune précaution de langage. Bien mieux, avec les places ils réclament des éloges, comme s'ils n'aspiraient qu'à se sacrifier pour le salut de la République. Si l'on se permet la moindre observation, leur réponse est toute prête : un changement aussi complet de régime appelle de toute nécessité un remaniement notable dans le personnel des préfectures ; et puis, pareille chose ne s'est-elle pas toujours produite dans les circonstances analogues ? Il est vrai, ce bouleversement périodique des administrations départementales est une des conséquences, et l'une des plus regrettables, des révolutions dont nous parcourons le cercle fatal depuis quarante-cinq ans. Chacun des gouvernements qui se succèdent a ses amis et ses suivants d'ancienne ou fraîche date à pourvoir au plus vite, et l'intérêt du pays est trop souvent subordonné à leurs exigences. Encore y a-t-il des degrés dans ce mal comme en tout autre. Or, jamais, croyons-nous, la chasse aux préfectures n'a été organisée ni suivie avec cet entrain.

Ce sont les républicains qui parlaient jadis de la curée des emplois. A cette curée, quel parti se sera montré plus âpre ?

On peut dire que, depuis quatre jours, tel est le fait dominant de la politique. Les protestations rétrospectives contre l'inamovibilité sénatoriale de M. Ricard, l'invitation sans cesse renouvelée au cabinet d'avoir à faire connaître sa politique par ses actes, tout cet appareil semble n'avoir pour but que d'amuser le tapis.

Les préfectures ! c'est le mot d'ordre sérieux et le point important.

Chronique générale.

La gauche, par l'organe de la République française, reconnaît qu'en votant pour M. Ricard, au Sénat, elle a voté pour un candidat grandement officiel, mais elle n'entend pas que ce précédent « fasse école pour l'avenir ; » ce vote est entré dans son jeu, voilà son excuse ; mais comme il a fallu pour cela « faire violence à des scrupules et surmonter de vives répugnances, » la gauche espère que M. Ricard mettra plus d'empressement à s'exécuter. Elle ne supporterait pas que M. le ministre de l'intérieur, en tardant encore à frapper les préfets, prolongeât « un scandale » qui « démoralise les populations. » Il faut que le nouveau sénateur inamovible rende des « arrêts » qui seront pour la gauche autant de « services. »

Depuis quelques jours les nouvelles d'Orient deviennent inquiétantes. On a cru pendant quelque temps, après l'acceptation de la Note Andrassy par la Porte, que le mouvement insurrectionnel allait s'apaiser ; il n'en est rien, à ce qu'il paraît, et la fermentation continue plus qu'on ne le croit dans toutes les provinces turques. Il semble qu'une influence secrète y pousse à un soulèvement général, à une lutte de race entre les musulmans et les chrétiens.

Le prince Milan, sous la pression des puissances, est parvenu jusqu'ici à maîtriser les instincts belliqueux de la nation serbe. Mais les dernières nouvelles sont très-graves. Dans la nuit du 13 au 14 mars, un conseil de gouvernement a dû être tenu

pour discuter la situation. Les intentions pacifiques prévalent encore ; mais le sentiment général de la nation est favorable à la guerre, et le gouvernement aura de la peine à lutter contre l'opinion publique.

Voici les derniers renseignements que nous donne l'Agence Havas :

« S'il faut en croire une dépêche de Belgrade du 14 mars, les nombreuses déprédations commises par les troupes turques concentrées sur la frontière auraient déterminé le gouvernement serbe à mobiliser la milice et à la faire marcher vers la frontière. Il est dit qu'un conseil des ministres, sous la présidence du prince Milan, aurait été convoqué la veille au soir pour discuter la politique à suivre par le gouvernement. Les membres du précédent cabinet conservateur avaient été priés d'assister à la délibération. On assure que ce sont les conseils pacifiques qui ont prévalu. »

Les amis de M. Thiers annoncent qu'il se propose de jouer un rôle important dans la Chambre des députés, celui de modérateur du parti radical en général et de M. Gambetta en particulier.

L'illustre homme d'Etat croit plus que jamais à la vérité de son aphorisme favori : « la République sera conservatrice ou ne sera pas », et il est d'avis que jamais les républicains n'ont eu plus besoin qu'aujourd'hui de prudence et de modération.

On annonce que M. Thiers fera très-prochainement sa rentrée par un grand discours.

On a fait courir le bruit que les députés et sénateurs républicains de la Seine avaient fait abandon de deux mois de leurs appointements au profit des inondés.

Cette nouvelle a été très-commentée et naturellement les journaux radicaux ont fait l'éloge de la générosité de leurs représentants. Seulement le bruit est aujourd'hui démenti, et nous devons constater qu'en dehors des régions radicales, le démenti a

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SOUFFRANCE ET PROGRÈS.

(Suite.)

— Ne voyez-vous pas que Landry prêche pour son saint, cria Ravageot. La nouvelle machine ne lui fera pas de tort, à lui. C'est un aristocrate : il file du 80. (1)

— Quand je filerais encore plus fin, dit Landry avec amertume, les machines en viendraient à filer plus fin que moi et sans mon aide. Je le sais, mais je n'en dirai pas moins que ce sont de belles choses, et que ce serait un crime de les briser.

— A bas le fileur ! cria Ravageot. A bas le défenseur des machines !

— Je ne suis pourtant pas suspect, dit Landry d'un ton bref. Si quelqu'un ici avait le droit de crier mort aux machines, certes ce serait moi.

(1) La grosseur du fil de coton ou de laine s'exprime par la quantité d'écheveaux qui entrent dans un demi-kilogramme. La filature à la jeannette donne rarement au-delà de 60 à 70 écheveaux.

Ma petite Marthe n'a-t-elle pas eu deux doigts broyés par les rouages ?

Un frémissement parcourut l'assemblée.

— Dieu m'est témoin, reprit-il d'une voix émue, que j'aurais donné ma vie pour épargner cette souffrance à l'enfant. Mais cela même ne me rendra pas injuste : je dirai toujours que les machines en elles-mêmes sont bonnes, que la propriété d'autrui est sacrée, et qu'en n'y saurait attenter sans péché.

— A bas le prédicateur ! à bas le capucin ! interrompit Ravageot.

— Vous n'êtes pas obligés de me croire, poursuivit Landry, mais un jour viendra, qui n'est peut-être pas bien loin, où le remède sortira du mal, et où vous bénirez ces mêmes engins que vous voulez briser.

— Ne vous lasserez-vous pas d'écouter ce rêveur ? s'écria Ravageot. Treve à tes sermons ! Veux-tu ou non être des nôtres ?

— Non ; je ne veux pas m'enrôler parmi les briseurs de machines !

— Ni nous non plus, dirent plusieurs voix.

— Si tu n'es pas de la coalition, reprit le Belge, si tu ne t'engages pas à refuser le travail, et à mettre à la masse pour vivre sans rien faire pendant huit jours, quinze s'il le faut, tu es un faux frère, et nous te chasserons.

— Qui n'est pas avec nous est contre nous !

Et le cercle se serra menaçant autour de Landry, les uns lui montrant le poing, les autres brandissant leurs bâtons.

— Vous savez bien que ni menaces, ni coups, ne changeront ma résolution, quelle qu'elle soit, dit Landry.

— Nous verrons, s'écria Ravageot et son parti, impatient d'en venir aux mains. Parle. Qu'as-tu résolu ?

— De n'être des vôtres qu'à deux conditions.

— Lesquelles ?

— La première, c'est qu'il ne sera fait aucune tentative pour briser la nouvelle machine ; la seconde, c'est qu'avant de nous coaliser, dix d'entre nous, dont les noms seront tirés au sort, se rendront chez M. Jacquinet pour lui représenter notre détresse, et lui demander le maintien des salaires.

— Bah ! autant parler à un sourd, reprit le père Loup. Ça prendra comme un cautère sur une jambe de bois.

— Est-ce dit ? demanda Landry.

— Oui !

— Non !

— Il est comme le fabricant, il veut nous faire la loi.

— C'est qu'aussi, grommela Ravageot, madame Jacquinet est venue voir sa petite fille, et ça l'a flatté.

Landry se retourna vivement :

— Que parles-tu de madame Jacquinet ? dit-il ; c'est une brave femme, humaine et bonne, qui a du sang de son père dans les veines ; et s'il y en a ici pour dire le contraire, je leur soutiendrai en face qu'ils en ont menti.

— C'est vrai qu'elle vaut mieux que son mari, reprit le père Loup ; au moins elle n'est pas fière, elle ; quand elle rencontre un ouvrier, elle a toujours un petit mot d'encouragement à lui dire.

— Bah ! c'est de la politique, interrompit Ravageot. Elle ne nous aime pas plus que le fabricant ; seulement elle est plus fine, et veut nous amadouer ; voilà tout.

— Tout pour toi, dit Landry.

— Allons, les amis ! s'écria Ravageot, que chacun mette la moitié de sa paie à la masse sans barguigner, et finissons-en !

Mais les avis étaient partagés ; ceux qui s'étaient montrés les plus fougueux en paroles hésitaient à se dessaisir de leur argent. Il fallut aller aux voix, et la majorité fut pour l'ajournement de tout projet hostile jusqu'à l'issue de la démarche proposée par Landry.

On convint de se réunir le lendemain pour tirer au sort le nom de ceux qui devaient se rendre chez le fabricant.

Il était plus de minuit quand l'assemblée tumultueuse se dispersa. Landry regagna sa demeure, inquiet, le cœur serré.

trouvé plus promptement créance que l'affirmation.

Le 16 de ce mois, l'ex-prince impérial, fils de Napoléon III, est entré dans sa vingt-unième année.

On lit dans le *Siècle* :

« Au mois de décembre dernier, le conseil municipal de Paris, protestant à sa façon contre la loi sur l'enseignement supérieur, inscrivait au budget de la ville, pour 1876, sur la proposition de M. Hérodol et de plusieurs de ses collègues, une subvention de 300,000 fr. destinée à améliorer les conditions de l'enseignement supérieur dans plusieurs des facultés de Paris. Cette somme devait être, avec l'approbation du conseil municipal, distribuée partie en bourses d'études ou de voyage à des élèves désignés par les facultés, et partie en création de nouvelles chaires ou en achat de collections et d'instruments.

« Nous apprenons aujourd'hui que M. Buffet, la veille du jour où il quittait le ministère, a rejeté la dépense de 300,000 fr. du budget de la ville de Paris. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision de M. Buffet ; il est utile de rappeler de temps en temps aux conseillers municipaux qu'ils ne doivent pas gaspiller au gré de leurs caprices ou de leurs passions les deniers des contribuables. Cela est surtout utile lorsque, comme à Paris, les conseillers municipaux se montrent d'autant plus disposés à des largesses aux frais du trésor public, que leur part contributive dans l'impôt est plus restreinte.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« On assurait que le changement de M. de Nadailhac, préfet des Basses-Pyrénées, avait été décidé à la suite de réclamations présentées par l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Nous devons dire aujourd'hui, sur ce sujet, d'après des renseignements sûrs, que la situation faite ou à faire à M. de Nadailhac n'est due à aucune observation étrangère. M. l'ambassadeur d'Espagne n'a transmis, dans ces derniers temps, au ministre des affaires étrangères, aucune réclamation, écrite ou verbale, au sujet de l'attitude du préfet des Basses-Pyrénées. »

Le *Moniteur universel* continuant à être l'organe de M. le duc Decazes, qu'il suit dans son évolution vers la gauche, on peut considérer cette note comme venant du ministère des affaires étrangères. M. le duc Decazes aura donc compris qu'un ministre français ne pouvait pas rester sous le coup d'imputations qui le représentaient comme faisant révoquer un préfet sur les plaintes non fondées d'un ambassadeur étranger. Ces scrupules, pour être tardifs, n'en doivent pas moins être enregistrés.

Le *Soir* relève en ces termes cet entrefilet de l'organe de M. le duc Decazes :

« Nous croyons que « les renseignements sûrs » que le *Moniteur* dit lui être communiqués sont inexacts. Au surplus, le *Moniteur* oublie de tenir compte de la très-vive discussion qui s'est engagée récemment aux Cortès espagnoles, et dans laquelle les complaisances de M. de Nadailhac pour les carlistes et leur chef ont été sévèrement, mais justement appréciées. »

Que le gouvernement de Madrid ait ou non formulé des observations, il n'en est pas moins avéré que M. de Nadailhac est révoqué à raison de ce qu'on appelle, dans les régions officielles, ses « complaisances pour les carlistes, » c'est-à-dire, en réalité, pour avoir rempli un strict devoir de convenance et de courtoisie vis-à-vis d'un prince de la maison de Bourbon.

INONDATIONS.

L'Alsace continue à être envahie par les eaux. Le Haut-Rhin s'est changé en lac, les torrents et les petites rivières venant des Vosges, en fleuves furieux. Les environs de Mulhouse et de Colmar, notamment, souffrent beaucoup. A Illzach, non loin de Mulhouse, là où l'Iller et la Doller se réunissent, le danger est devenu tellement menaçant que l'autorité de Mulhouse a dû faire évacuer la commune ; à Burzwiller, village de la banlieue mulhousienne, les maisons sont presque entièrement couvertes par les eaux. A Mulhouse, la plupart des usines ont dû cesser leur travail, les eaux du canal de dérivation ayant monté dans l'espace d'une heure de plus d'un mètre.

Dans les vallées près de Thann, le tocsin sonnait toute la nuit de jeudi à vendredi, les eaux y charriaient des blocs de rochers, des arbres déracinés, etc.

Rouffach, la vallée de Soolzmatt, Herrlisheim, Sainte-Croix-en-Plaine, etc., sont couvertes par les eaux.

Colmar est enveloppée d'une nappe d'eau à perte de vue. La Fecht est tellement haute qu'elle s'étend sur toute la plaine, de la montagne jusqu'au Rhin. Ce lac a plus de trois lieues de largeur.

Illhauesern, Schoppenwahr, Ostheim et autres riches et riants villages de la plaine ont également sonné le tocsin pour appeler du secours. A Schelestadt, les eaux de l'Ill ont déjà dépassé le niveau de la terrible inondation de 1852.

A Strasbourg, les quais sont envahis par les eaux. On y est très-inquiet, à cause du tocsin qui ne cessait pas de sonner dans les communes suburbaines de Grafenstaden et d'Ostwald, qui couraient de grands dangers.

Les nouvelles d'Allemagne ont manqué ces jours-ci. Les courriers de Cologne et de Francfort ne sont pas arrivés. Le courrier arrivé par voie de Belfort nous apprenait que la circulation était également interrompue entre Kehl et Strasbourg, la voie du chemin de fer étant impraticable. Le pont du chemin de fer sur le Thur, près de Bollwiller, a été emporté par les eaux. La circulation entre Strasbourg et Mulhouse est interrompue.

Une grande partie de l'Europe est en ce moment soumise à des inondations considérables ; en Amérique, même, il y a de fortes crues.

En Europe, tous les fleuves ne sont pas sujets aux inondations. Ceux qui produisent le plus souvent ce fléau sont : en Angleterre, la Tamise ; en Allemagne, le Rhin et le Danube ; en Espagne, le Guadalquivir ; en France, la Loire, la Seine, le Rhône et la Garonne ; en Italie, le Tibre, l'Arno, le Pô ; en Portugal, le Tage ; en Russie, la Néva.

Certains grands fleuves, appartenant pour la plupart à des régions équatoriales, sont sujets à des inondations périodiques dont la durée est toujours sous l'influence des pluies régulières ou de la fonte des neiges situées sur les montagnes où ils prennent leur source.

Tels sont, en Asie, le Gange, l'Indus, divers fleuves de la côte de Coromandel qui se jettent dans le golfe du Bengale, l'Euphrate.

En Amérique, le Mississipi, l'Orénoque, le Rio de la Plata.

En Afrique, le Niger, qui se jette dans l'Océan Atlantique, et surtout le Nil, le plus célèbre de tous. On sait que ce fleuve couvre les campagnes riveraines auxquelles il donne leur fertilité pendant onze mois de l'année, de juin au mois de mai suivant.

On peut citer toutefois quelques cours d'eau qui, très-paisibles d'ordinaire et ne donnant qu'un volume d'eau très-restreint, des cours d'eau à peine flottables, ont eu des crues considérables et ont produit des désastres.

Parmi ceux-ci, on peut mentionner la petite rivière de Bièvre, qui se jette dans la Seine à Paris, et qui, à une époque fort reculée, débordant vers le faubourg Saint-Marcel, fit périr des habitants et des bestiaux en grand nombre.

Parmi les moyens les plus efficaces pour atténuer l'effet désastreux des inondations dans les villes, on a adopté le système des quais.

Sous ce rapport, Paris possède les ouvrages les plus remarquables qui existent. La ligne majestueuse des quais qui maintiennent le fleuve en respect n'a pas moins de 8 kilomètres de développement. Leur élévation défie toute crue. Aussi Paris n'a rien à redouter de bien sérieux en temps d'inondation, même considérable comme celle qui sévit en ce moment.

Mais les ravages produits par les débordements des fleuves ne sont rien auprès de ceux qui proviennent de la mer et qui ont dû modifier la carte du monde.

Les inondations de l'Océan ont produit des phénomènes étranges, tantôt en convertissant une île en un territoire jadis réuni au continent, tantôt en changeant en une mer véritable une surface d'eau insignifiante.

En 363, par exemple, l'Angleterre vit une partie de ses côtes submergées par la mer. La mer qui sépare l'île de Jersey de Coutances, ville du département de la Manche, située à quelques kilomètres de la Man-

che, la mer, disons-nous, était autrefois immense forêt.

Au commencement du VIII^e siècle, on la voit encore à pied de Jersey à Coutances. Elle versèrent tout, disloquant la Neustrie, les faces occupées par des bois.

Mais c'est surtout la Hollande, dont le sol est très-bas, qui eut cruellement à souffrir de l'irruption de la mer. Depuis la fin de notre ère jusqu'à ce temps-ci, le pays eut à supporter soixante-deux inondations dont les ravages ont causé des pertes incalculables.

Nous citerons notamment celles de 820, 1220, 1400, celle de 1421, pendant laquelle l'Océan produisit le Zuyderzée, engloutit soixante villages avec leurs habitants, etc., etc.

Etranger.

ROUMANIE.

Une dépêche annonce la dissolution du Sénat de Roumanie par ordre du prince Charles de Hohenzolern.

Le Sénat avait refusé de voter l'urgence sur un projet d'emprunt ; mais peut-être a-t-il des raisons plus graves qui ont dicté la mesure prise par le prince. Nous le saurons avant peu ; aujourd'hui nous en sommes réduits aux conjectures.

Quoi qu'il en soit, cette détermination est fort grave, elle constitue une sorte de vote d'Etat contre le premier corps électif, nous y retrouvons l'exemple et les insinuations de M. de Bismark.

Il y a évidemment une lutte engagée entre le prince souverain et les représentants du pays ; cette lutte ne se lierait-elle pas au mouvement général que nous constatons depuis six mois dans toutes les provinces roumaines ?

ITALIE.

Le ministère Minghetti semble être arrivé au terme de sa carrière ; il est usé, et dès le début de cette session, il trouva devant lui dans le Parlement une opposition sérieuse.

Il a subi beaucoup d'échecs mémorables, il vient d'en éprouver de plus cruels par l'élection de M. Coppino à la présidence de la Chambre et par la nomination de la commission du budget.

M. Coppino était le candidat des gauches, la commission du budget est aussi composée de membres des gauches ; la majorité a été déplacée par l'évolution des députés toscans qui ont abandonné le cabinet.

Le ministère Minghetti est donc à sa fin, au premier vote de blâme, il tombera. « Son renversement est décidé, » s'écrit la *Gazzetta d'Italia* ; c'est une question de quelques jours, et un plan parfaitement arrêté dans la Chambre italienne.

Nul catholique ne regrettera le cabinet Minghetti, qui a porté à l'Eglise tant de

Ennemi des coalitions, il les croyait également funestes aux intérêts de l'ouvrier et du fabricant, propres à nourrir les haines et à désunir de plus en plus deux classes déjà trop séparées.

Mais comment faire entendre raison aux passions ameutées par la faim ? Il avait obtenu un délai ; c'était plus qu'il n'espérait. Mais après ? Si le maître se montrait inflexible, qui pourrait contenir ce flot grossissant ?

Il poussa la porte entr'ouverte, et descendit les marches qui conduisaient à l'humide réduit habité par sa femme et sa fille malade.

Toutes deux dormaient, couchées sur l'unique matelas de la maison.

La mère soutenait hors du lit, dans son sommeil, la main mutilée de l'enfant, soigneusement pansée et enveloppée de linges blancs.

Une veilleuse, apportée par madame Jacquinet, éclairait de sa faible lueur les deux pâles visages, l'un amaigri par la souffrance, l'autre par les inquiétudes et les privations.

Landry les regarda quelques instants ; puis essayant du revers de sa main les larmes qui s'amas-

saient dans ses yeux, il s'agenouilla et pria.

C'était une de ces âmes endurantes et fortes, qui, sentant d'instinct le néant de ce monde, s'élançait au plus haut, et ne se reposait qu'en Dieu.

Calmé par cette ineffable espérance que la prière fait descendre dans les cœurs simples et croyants,

Landry se releva ranimé. Il effleura de ses lèvres le front de sa fille ; et après avoir rompu un morceau de pain noir posé sur la planche au-dessus du lit, il alla s'étendre sur une paille, que quelques planches séparaient du reste de la pièce.

IV.

M. JACQUINET (1).

M. Jacquinet occupait la plus belle pièce de la maison : du salon de compagnie, situé au premier étage, il s'était fait une splendide chambre à coucher. Les fenêtres s'ouvraient d'un côté sur la cour, de l'autre sur un riant parterre, auquel succédaient un verger et un parc qui descendaient en pente jusqu'à la rivière.

La disposition du terrain permettait aux regards ravis d'embrasser dans un vaste ensemble une profusion de fleurs des teintes les plus riches, de l'aspect le plus harmonieux, se détachant sur un réseau d'arbres fruitiers dont les branches pendantes pliaient sous l'abondance du fruit ; plus loin, la masse sombre des feuillages du bois était interrompue par des percées qui laissaient voir à travers un voile mobile les eaux cou-

(1) Il est sans doute inutile de faire remarquer que l'auteur a voulu peindre ici les vices d'un individu et non ceux d'une classe. Il se rencontre malheureusement, dans toutes les professions, des hommes de mauvaise nature. Cette observation s'applique au caractère de Ravageot aussi bien qu'à celui de Jacquinet.

rantes, scintillant par points comme des broderies d'argent sur un fond noir.

Enfin, par-delà le miroir limpide où se réfléchissait le ciel, des coteaux verdoyants fuyaient vers l'horizon en lignes ondulées.

Ses yeux, à la fois charmés et éblouis, de ce magnifique spectacle, se reportaient à l'intérieur, ils éprouvaient un autre genre de fatigue ; ce n'était qu'or mat et bruni.

Les moulures, les rosaces du plafond, chaque panneau en glace, étaient encadrés dans une multitude de filets brillants.

Une riche étoffe de soie brochée retombait en plis nombreux autour du lit, monté sur estrade, et figurant un autel surchargé de dorures et d'ornements de mauvais goût.

Une foule de bagatelles coûteuses, étalées sur des tablettes de laque, et rassemblées sans choix, témoignaient des préoccupations puérides du possesseur.

Les meubles, d'une allure disgracieuse, mais chers et confortables, étaient merveilleusement adaptés à ce sans-gêne de l'égoïsme, qui ne tient compte ni de l'élégance ni de la beauté.

Quoiqu'on fût en été, un épais tapis turc garnissait le parquet. M. Jacquinet se faisait gloire d'avoir présidé à cet arrangement. Sa femme avait, disait-il, les goûts trop bourgeois pour entendre la richesse du décor.

Ce n'était pas que, lui, aimât le luxe ; tout au contraire ; s'il en affichait, c'est qu'il y était forcé pour soutenir son crédit et en imposer aux environs. Ainsi le prétendait-il du moins ; mais au vrai il voyait que l'or attirait l'or, et il s'en servait en guise d'hameçon pour en faire pleuvoir dans ses coffres ; puis c'était un cadre dont l'éclat resplendissait sur lui.

Il espérait ensevelir son passé sous ces somptueux dehors, comme la chenille de certains papillons s'enveloppe d'une coque dorée avant sa métamorphose. Enfin, de même que quelques artistes aiment l'art pour l'art, M. Jacquinet aimait l'art pour l'or.

Mais ce précieux métal avait ce jour-là perdu de sa puissance : peut-être même le fabricant consenti à en échanger quelques parcelles contre un peu de relâche aux souffrances qu'il endurait.

Le dos tourné au beau site que le soleil baignait de ses rayons, à demi couché dans une large chaise, les jambes soutenues par une pile de coussins, il poussait de temps à autre un gémissement sourd que lui arrachait la douleur et l'impotence.

— Aie ! aie ! maudite goutte ! Etre tenu ainsi pieds et poings liés ! Quel supplice ! Je crois que la crise touchait à sa fin : on dirait qu'elle redouble.

(La suite au prochain numéro.)

coups funestes et qui subit aujourd'hui les justes conséquences de sa politique caute-

BELGIQUE.

La Chambre a ajourné la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur.

Le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi relatif à la réorganisation de la garde civique.

Le bruit court que plusieurs agents de change seraient poursuivis pour avoir, depuis la fuite de Kindt, réalisé des titres déposés par lui.

Le budget de la guerre pour l'année 1877, exigera un crédit de 49,020,000 francs pour la construction de trois forts à Anvers, d'une citadelle à Terremonde et de différents ouvrages sur l'Escaut.

Le bruit a couru à la Bourse que la Banque de Belgique avait suspendu ses paiements.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons eu hier une tempête de neige comme aux plus mauvais jours de décembre. A deux reprises différentes, elle est tombée assez épaisse pour blanchir les toitures et la campagne.

Le temps était très-froid. Cette nuit, il y a eu forte gelée avec glace d'un demi-centimètre d'épaisseur.

Le baromètre est monté au-dessus de variable et le vent souffle du nord.

Le printemps a commencé aujourd'hui lundi, 20 mars, à 6 heures 19 minutes du matin.

Avec la température que nous subissons, on ne s'en douterait guère.

Samedi soir, une dépêche annonçait une petite recrudescence de la Vienne et de la Creuse qui n'a fait que maintenir l'eau à 4^m 80. Mais aujourd'hui la baisse est très-sensible : la Loire n'est plus, à l'échelle du pont Cessart, qu'à 4^m 35.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Le fléau des inondations vient encore une fois de causer d'immenses désastres dans un grand nombre de départements ; la crue de la Loire ne s'est fort heureusement produite que quelques jours après celle de ses affluents, autrement Saumur, comme en 1856, eût été presque entièrement submergé. Plusieurs points de la ville cependant ont eu à souffrir de cette crue qui n'a pas dépassé 5^m 50, et c'est à ce propos que je vous prie de vouloir bien accueillir quelques réflexions.

« Une grande partie du quartier des Ponts est inondée au niveau de 5 mètres : le port Gigogne, la rue de la Marine, celle de la Visitation, les rues des Saulaies, des Capucins, de l'Arche-du-Moulin-Pendu et toutes celles adjacentes sont envahies par les eaux, et cette crue de 5 mètres, fort ordinaire, et qui se reproduit presque chaque année, rend les maisons de ce quartier malsaines et inhabitables pendant les six mois qui suivent. N'est-il donc aucun moyen de remédier à ce triste état de choses, et a-t-on jusqu'ici fait des travaux préservatifs ?

« Il est démontré aujourd'hui, de manière à ne laisser aucun doute, que les inondations doivent devenir de plus en plus fréquentes. « Des ingénieurs, énormément savants, ont fait des ouvrages volumineux pour rechercher les causes, sans que cela ait beaucoup servi, » dit *Paris-Journal*.

« Pour moi, qui ne me pique nullement d'être un savant, je répète ce que tout le monde sait : la fréquence des inondations vient du morcellement de la propriété ; chacun fait à sa guise un assainissement au moyen de fossés qui, multipliés à l'infini, amènent l'eau plus rapidement des pentes dans les vallées ; et c'est le cas ou jamais de reconnaître que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Or, cette cause, on ne peut l'empêcher ; donc il faut reconnaître que nous sommes voués à voir les inondations se répéter de plus en plus souvent. Mais si nous ne pouvons arrêter la cause, du moins devons-nous chercher à en conjurer les effets désastreux.

« On a élevé à grands frais la levée qui longe le Thouet pour protéger la ville de l'invasion de ses eaux, on a exhausé la route départementale du côté de Notre-Dame, on a fait le quai Saint-Nicolas. Certes, nous approuvons ces travaux ; les habitants de la ville avaient le droit d'être les premiers servis : à tout seigneur, tout honneur ; mais pour nous, pauvres habitants du faubourg des Ponts, quand donc viendra notre tour ? Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour nous protéger ? Des projets, des promesses, et rien de plus. Attendra-t-on qu'une inondation ait fait écrouler nos maisons et noyé les habitants pour se mettre à l'œuvre ? *Caveant consules* ; que nos édiles veillent enfin sur nous.

« Le quartier des Ponts compte plus de 3,000 habitants, près du quart de la population : voilà donc 3,000 contribuables, assurément dignes d'intérêt, exposés à chaque crue à être engloutis. Est-ce que le Conseil municipal, si prodigue de ses deniers pour fonder des écoles laïques, mais non obligatoires, et d'autres établissements que personne ne réclame, ne devrait pas affecter des fonds à la construction d'une levée d'enceinte autour de l'île des Ponts ? Est-ce qu'il n'obtiendrait pas de l'Etat la plus grande part de la dépense ?

« Un quai existe déjà au nord et au sud : il s'agirait de le continuer et de l'élargir jusqu'à la prairie d'Offard. Même à son niveau actuel, il protégerait suffisamment ce quartier si délaissé, si désolé. Ce travail, d'une utilité que personne ne contestera, honorerait l'administration et lui mériterait la gratitude de la population.

« Agréer, mon cher Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« UN ABONNÉ.

« Saumur, 19 mars 1876. »

La souscription publique à l'emprunt départemental de 1,050,000 francs, ouverte le 15 mars courant, a été close dès le lendemain 16 au soir.

La commission du renouvellement par séries du Sénat a choisi M. Sacaze pour président et M. le baron Le Guay pour secrétaire.

Variétés.

LE CARÈME AU POINT DE VUE HYGIENIQUE.

Nous extrayons ce qui suit d'un article adressé par M. le Dr Decaisne au *Moniteur du Calvados* :

Je veux chercher à établir tout simplement et en quelques lignes :

Que le régime du carême n'est pas un joug trop rude ;

Qu'il n'a rien de malsain ;

Qu'il n'est point incompatible avec la santé, et qu'il lui est même avantageux.

Personne ne niera que la succession des saisons et les variations de température doivent imprimer aux organes de la digestion, et par suite à toute l'économie, des degrés et des nuances d'activité fort divers.

En effet, dans nos climats tempérés, nous passons par toutes les températures ; nous avons des hivers très-froids, des étés très-chauds et des printemps humides. De là la nécessité de la réparation et de la stimulation, de l'alimentation tonique, de l'alimentation douce et rafraîchissante.

Voyons donc quelle est l'influence de l'hiver et du régime alimentaire en cette saison sur l'économie.

Les modifications que suscite dans l'économie l'action de l'hiver sont : l'augmentation dans la cohésion des tissus en général et le refoulement de l'activité dans les organes intérieurs ; une tendance plus prononcée qu'en toute autre saison à l'alimentation animale, une appétence plus grande pour les boissons toniques, spiritueuses, aromatiques. Sans dire d'une façon absolue, comme le font la plupart des médecins, que les maladies de l'orote inflammatoire sont plus fréquentes en hiver qu'en toute autre saison, il est certain au moins, comme le dit si bien M. Champouillon que les qualités du sang augmentent dans de fortes proportions et amènent souvent le pléthore et une stimulation incendiaire qui envahit tous les tissus.

Au printemps, les stimulations croissantes

produites par la chaleur et la lumière, et la vigueur nouvelle imprimée à l'organisme déterminent une expansion, une dilatation dans les solides et les liquides ; les affections de la peau, la fièvre éphémère, les fièvres intermittentes, les angines, les pleurésies, les hémorrhagies, l'apoplexie, le rhumatisme et la goutte font explosion avec le réveil de la nature.

Il est donc raisonnable de chercher dans le régime alimentaire un contrepois aux influences que nous venons de signaler. Or, l'expérience nous apprend que le régime végétal enlève au sang la richesse excessive que lui donne une alimentation trop fortement animalisée.

Un homme du monde, grand viveur, grand mangeur, adonné plus qu'il ne faut à la dive bouteille, obèse par-dessus le marché, se plaignait un jour à moi d'être exposé, à chaque retour du printemps, aux étourdissements, aux maux de tête et aux attaques de goutte ; il redoutait pour le renouveau les accidents dont je viens de parler et me demandait quelle était la médecine de précaution qu'il fallait employer pour les conjurer. Nous allions entrer en carême et je lui dis qu'une excellente occasion se présentait de tenter une médication que j'avais conseillée déjà plusieurs fois avec succès. Je lui prescrivis de faire son carême. Il se récria bien fort et me demanda si je le prenais pour un capucin. Non, lui répondis-je, mais je vous prends pour un homme malade et très-malade.

Je cherchai alors à lui faire comprendre que la loi de l'Eglise s'accordait parfaitement avec les prescriptions de l'hygiène : que, d'ailleurs, de nos jours, le carême était facile à observer... qu'au surplus je ne lui demandais que d'essayer... Sa femme, que je mis dans la confidence, joignit ses instances aux miennes, et mon homme suivit scrupuleusement ma prescription.

Il y a cinq ans de cela, il fait chaque année son carême ; il fait maigre deux fois par semaine, et il a réduit sa nourriture de moitié. Eh bien ! il n'a eu depuis cette époque qu'une seule attaque de goutte ; il n'a plus d'étourdissements et a perdu son teint apoplectique. De plus, son poids, qui était de 108 kil., est descendu à 93 kil. et demi.

Il me revient encore à la mémoire l'histoire d'une dame de trente-cinq ans, d'une très-brillante santé et un peu glotonne, qui avait épuisé pendant trois ans tout l'arsenal pharmaceutique, pour des rougeurs de la face qui l'incommodaient fort. Je lui dis qu'elle avait un trop brillant appétit et qu'il fallait savoir y résister. Sur mes conseils, que je fis appuyer de l'autorité de mon excellent maître Chomel, elle réduisit de beaucoup sa nourriture et se soumit à une diète végétale assez sévère, et surtout à l'approche du printemps. Cette dame vit bientôt disparaître ces efflorescences du visage qui empoisonnaient son existence.

Je pourrais citer bon nombre d'exemples des services que rendent, dans des circonstances analogues, la diète végétale et la diminution des aliments.

J'aime mieux dire un mot du régime des trappistes, et faire voir avec quelle facilité ces religieux trouvent dans une alimentation sévèrement restreinte et exclusivement composée de végétaux une réparation suffisante à entretenir les forces et la santé.

Le docteur Fonsagrives, médecin en chef de la marine, dans une visite qu'il a faite à la Trappe de Notre-Dame-de-Grâce de Brébecq, a pu étudier avec soin le régime des trappistes, et nous ne pouvons mieux faire que de résumer le résultat des observations de cet éminent praticien.

Les trappistes font un seul repas par vingt-quatre heures, du 14 septembre au premier samedi de Carême exclusivement. Ce repas est fixé à deux heures et demie de l'après-midi, c'est-à-dire douze heures après le moment où les religieux se lèvent. Ces douze heures sont remplies par la prière et le travail manuel. Les trappistes s'y font à merveille et les troubles des fonctions digestives sont assez rares dans la communauté.

On a remarqué même que lorsqu'on passe aux deux repas de la saison d'été, ce changement de régime amène assez souvent une légère tendance à la diarrhée. Quand les trappistes reprennent la règle alimentaire de l'hiver, ils souffrent moins de la transition et ne s'en aperçoivent guère que par une sensation insolite de faim qui se prononce surtout à l'heure où supplémentairement ils prenaient leur repas supplémentaire du matin.

La nourriture des trappistes se compose de 370 grammes de pain, auxquels on peut

ajouter des pommes de terre ; d'une soupe dans laquelle n'entrent ni la graisse, ni le beurre, ni l'huile ; enfin, d'un plat de racines ou de légumes cuits à l'eau. La viande, le poisson, le beurre et les œufs sont interdits en état de santé ; l'huile n'est permise que pour la salade. La boisson ordinaire est un demi-litre de cidre. Le dessert est composé de fruits cuits ou crus, ou de raves.

L'appétit des trappistes est généralement robuste.

La goutte est inconnue à la Trappe.

Le régime de la Trappe ne guérit pas la phthisie, mais il est prouvé qu'en général, dans les maisons de l'ordre, cette affection marche avec une lenteur remarquable. M. Fonsagrives cite un religieux appartenant à une famille de pulmoniques, dont il constituait le dernier débris et qui présentait à son entrée des signes tellement frappants de consommation avancée qu'on le détournait de la pensée de prononcer des vœux. Il insista nonobstant, et depuis vingt-cinq ans qu'il a pris l'habit, son état ne s'est en rien aggravé. N'en eût-il pas été autrement s'il fut resté dans le monde ?

Le P. Debreyne, médecin de la Grande-Trappe, dit que le régime de la Trappe, que l'on croit généralement propre à abréger la durée de la vie humaine et à détruire les santés les plus robustes, est au contraire un vrai moyen de santé et de longévité ; et il cite à l'appui de son assertion des exemples de longévité fort rares parmi les abbés de la Trappe.

Il affirme que pendant une période de 27 ans, il n'a pas rencontré chez les religieux de la Trappe un seul cas d'apoplexie, d'anévrysme du cœur, d'hydropisie, de goutte, de gravelle, de pierre, de cancer, de scorbut. Le choléra n'a jamais envahi aucune maison de l'ordre, tandis qu'il faisait de grands ravages dans les environs.

Il est de notoriété dans le pays que les épidémies s'arrêtent au seuil de l'abbaye.

Dans les causes de cette espèce d'immunité contre un grand nombre de maladies dont jouissent les religieux de la Trappe, il est sans doute nécessaire de faire entrer en ligne de compte la vie paisible et calme que mène le religieux, l'absence des noirs soucis, des passions tristes et dépressives, des humeurs sombres et chagrines ; mais aussi n'est-ce pas là la condamnation la plus éclatante de notre vie sensuelle, de notre intempérance, de nos désordres, de nos passions, qui détruisent le plus souvent la vie dans son principe.

Qu'on n'aille pas m'accuser de préconiser exclusivement le régime végétal et me soupçonner d'être un disciple de Pythagore. L'homme est fait pour une alimentation complexe, la structure de son appareil digestif est là pour le prouver ; mais on peut soutenir qu'il supporte plus facilement la privation absolue de viande que de végétaux.

Je sais bien qu'il s'est fait des modifications importantes dans les constitutions depuis cent ans, et que les conditions nouvelles de notre vie sociale ont amené des habitudes qui ont développé au plus haut point le tempérament nerveux chez les masses. Aussi est-on généralement d'accord que l'abstinence et le jeûne ne peuvent plus être aussi facilement supportés aujourd'hui qu'ils l'étaient par nos pères, autrement vigoureux et sanguins que nous, et l'Eglise l'a parfaitement compris en se relâchant de sa sévérité.

En somme et pour conclure, on nous accordera, nous l'espérons, que la loi de religion qui impose aux hommes du nord obèses et rutilants de bonne chère (selon l'expression pittoresque du docteur Champouillon), quarante jours de jeûne et d'abstinence est une loi sage et préserveurice et conforme en tous points aux prescriptions de l'hygiène la mieux entendue. D'EMILE DECAISNE.

Dernières Nouvelles.

M. Gambetta a déclaré samedi opter pour Paris.

M. Lockroy a opté pour la circonscription d'Aix.

La Chambre des appels de police correctionnelle de Paris a confirmé le jugement du 18 février prononcé contre la *République française* à l'occasion d'un article injurieux contre M. Buffet.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.

LUNDI 20 Mars 1876.
Avec le concours de M. ÉMILE MARCK
Avant-clôture de la saison théâtrale

NOS BONS VILLAGEOIS

Pièce en 5 actes, à grand spectacle, de M. Victorien Sardou.
Au 1^{er} acte: *Les lavandières de Bouzy-le-Tétu.*
Au 2^e acte: *Fête patronale de Bouzy-le-Tétu.*
M. ÉMILE MARCK remplira le rôle du colonel de Villepreux, maire de Bouzy-le-Tétu.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

MERCREDI 22 mars 1876.
Au Théâtre,
GRAND CONCERT
AU PROFIT DES PAUVRES
Donné par la
Société des Sapeurs-Pompiers
Et pour les Adieux de M. ÉMILE MARCK,
Directeur des Théâtres d'Angers et de Saumur,
AVEC LE CONCOURS DE:
M^{lle} SEVESTÉ, de l'Opéra-Comique.

M. E. MARCK de l'Odéon
M. DIEPDALLE baryton.
M. GOUBAULT violoniste, élève d'Alard.
M. MARTEL violoncelliste.
M. DUGRIP alto.
Et des Artistes et Amateurs de la ville.
Une quête sera faite pendant la soirée au profit des pauvres.

La location est ouverte chez M^{me} Thuau, rue de la Comédie. Les stalles d'orchestre, loges de balcon, avant-scènes de premières sont fixées à 4 fr.; les autres places ne subiront aucun changement.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Worzer, etc., etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744: le docteur médecin Shorland, d'une hydrosisie et constipation. — N^o 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris. (51)

LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro:
Bulletin politique; Bulletin financier; Bilans des établissements de crédit; Recettes des chemins de fer; Correspondance étrangère; Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.; Cours des valeurs en banque et en bourse; Listes des tirages; Vérifications des numéros sortis; Correspondance des abonnés; Résumés.
PRIME GRATUITE
Mantel des Capitaines
PARIS — 7, rue Lafayette, 7
Envoyer mandat-poste ou timbre-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — —
1 — 45 — — — —
7 — 40 — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
12 — 30 — — — — du soir.
6 — 20 — — — —
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 60	37		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	15		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	743 75		2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 10	10		Crédit Mobilier	193 75			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	660	20	
5 % jouiss. novembre.	104 60	37		Crédit foncier d'Autriche.	512 50	5		Société autrichienne, j. janv.	616 25		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470		2 50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	325		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	2		Est, jouissance nov.	582 50	1 25		Orléans.	313 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	983 75	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	310 75		
— 1865, 4 %	500		1 25	Midi, jouissance juillet.	718 75	3 75		Est.	310		
— 1869, 3 %	366			Nord, jouissance juillet.	1315			Nord.	314 75		
— 1871, 3 %	349			Orléans, jouissance octobre.	1013			Ouest.	309 75		
— 1875, 4 %	475			Ouest, jouissance juillet, 65.	642 50	2 50		Midi.	310		
Banque de France, j. juillet.	3690			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes.	292 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	616 50		2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1110			Vendée.	246		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	480			Société Immobilière, j. janv.	25			Canal de Suez.	533 75		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	328 75	2 50					
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	870		1 25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)
Départs de Saumur vers Angers:
3 heures 8 minutes du matin, express.
6 — 45 — — — —
9 — 1 — — — —
1 — 33 — — — — du soir.
4 — 17 — — — —
7 — 12 — — — —
Départs de Saumur vers Tours:
3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 30 — — — —
9 — 44 — — — —
4 — 44 — — — — du soir.
10 — 28 — — — —
Le train d'Angers quitte Saumur à 10 heures.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 12.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites:
A la requête de M. René Normand, négociant, et de dame Ferdinando Chapu, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Croix-Verte, commune de Saumur;
Elisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12, constitué pour eux;
Et, suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du dix-huit mars mil huit cent soixante-seize, enregistré;
A: 1^o M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur, en son parquet, au Palais-de-Justice;
2^o M. Louis Raguideau, négociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans;
3^o M^{me} Nelly-Louise Raguideau, épouse séparée de corps et de biens de M. Paul Raguideau, propriétaire, demeurant à Saumur;
4^o M. Paul Raguideau, propriétaire, demeurant à Saumur, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;
De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-seize, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie d'original collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Robineau, notaire à Saumur, les vingt-trois et trente-et-un décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré et transcrit, contenant vente par M^{me} Constance-Elisabeth Rottier, veuve de M. Pierre-Jules Raguideau, propriétaire, demeurant à Saumur, au profit des requérants, d'une maison, située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, à l'angle de la rue de Bordeaux à Rouen et de la rue de l'ancienne route d'Angers, connue sous le nom de la maison de l'Ancienne-Poste-aux-Che-

vaux. Cette maison, consistant en trois corps de bâtiments: le premier se compose de quatre boutiques sur la rue de Bordeaux à Rouen, et quatre arrière-boutiques, dans l'une desquelles est un escalier, deux corridors avec deux escaliers, même disposition au premier étage, sauf qu'au-dessus de chacun des corridors du rez-de-chaussée se trouve une petite chambre; au deuxième étage, mansardes reproduisant la disposition du premier; grenier sur le tout; pompe dans l'un des corridors, grande cour, petits appentis, lieux d'aisances, cave, grand grenier, puits, pompe adossée au mur de la cave; le second corps de bâtiment comprend trois écuries, remise, grenier sur le tout; et le troisième corps de bâtiments, où était établi autrefois le bureau d'octroi, se compose de deux pièces au rez-de-chaussée, petite cour, lieux d'aisances, grenier au-dessus. Cette vente a été faite pour le prix principal de vingt-six mille francs.
Avec déclaration que cette notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, dans le délai de deux mois, sur cet immeuble, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenables, et que, faute par eux de le faire dans ledit délai, cet immeuble demeurera affranchi de toutes charges de cette nature;
Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment de la vendeuse:
1^o M^{me} Constance Dumény, propriétaire, veuve de M. François Rottier, propriétaire à Saumur; 2^o M^{me} Marguerite-Henriette Trepreau, épouse de M. Honoré-Constant Dumény, décédé à Saumur;
Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur ledit immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.
Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le vingt mars mil huit cent soixante-seize.
(113) BEAUREPAIRE.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

FILS FER DOUX GALVANISÉS,
pour vignes, qualité supérieure, prix très-modérés. — Chez VASSEUR fils, fabricant de clous à Saumur. (76)

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre
SAUMUR.
AGRANDISSEMENT

Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

Prochainement l'ouverture.
DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.
Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WINSI
Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Doux de gorge, Rhinorrhées, Lumbagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON
Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Mauvais Estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18.
Anciennement Compagnie Royale
Fonds de garantie: 424 millions
Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.
Augmentation du revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie: 28,407,946 fr.
Arrérages payés aux Rentiers: 129,628,204 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière: 11,358,052 fr.
S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Mancau; à Beaupreau, à M. Clémot; au Lion d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

HOTEL D'ANJOU
A SAUMUR.
On demande un garçon d'écurie connaissant les chevaux. On désire avoir de bons renseignements. (110)

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien: **Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte.** prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS**, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules. 4 fr. (envoi franco) Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLONER, 103, rue Montmartre, Paris. (563)

RIELLAN
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville à Saumur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE-ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine 4 pages de texte et gravures et un morceau de musique.
ABONNEMENTS:
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur le porteur, au nom de l'Administrateur, M. ANDRÉ DES-ARTS, 11, rue de la Harpe, Paris.
La collection se compose de 50 volumes renfermant ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris d^e pour les départements.

8 fois sur 10
les migraines et névralgies sont guéries en quelques minutes par les **Perles d'essence de menthe** du docteur CLERTAN.
Si dès la première fois le traitement n'agit pas, inutile de sévérer; il soulage de suite.
Chaque flacon du prix de 2 fr. contient 30 perles, ce qui permet le traitement d'une migraine d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.
L'essence de térébenthine, avant être rectifiée avec des produits spéciaux, se mêle de telle façon, et comme garantie de pureté, et comme garantie de pureté, exige sur chaque flacon la signature CLERTAN.
Dépôt, à Saumur, chez M. BESSON, et dans les principales pharmacies.
Saumur, imprimerie P. GODET.